



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts du Laboratoire LML ;
- Vu le procès-verbal du 25 mai 2016 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 22 mai 2018 proclamant l'élection de Monsieur Ahmed Laghribi à la direction du Laboratoire de Mathématiques de Lens ;
- Vu la proposition du conseil du laboratoire du 07 février 2019 ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois en date du 21 juin 2019.

**ARRETE**

**Article premier :**

*Monsieur Ahmed Laghribi, professeur de mathématiques à l'UFR des Sciences, est nommé directeur du Laboratoire de Mathématiques de Lens (LML).*

**Article 2 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 23 août 2019 jusqu'au 22 août 2023 inclus.

**Article 3:**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur l'Intranet de l'université d'Artois.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 21 juin 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication le : 11/09/2019  
Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 17/12/2019

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr